



CABINET D'EXPERTISES EN CONSTRUCTION ET DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
TECHNIQUE ET HYGIENE DU BATIMENT - LEGISLATION ET EVALUATION IMMOBILIERE - ENVIRONNEMENT URBAIN
LOI CARREZ - AMIANTE - TERMITES - PLOMB - GAZ - ENERGIE - ELECTRICITE

**PRE-RAPPORT DE REPERAGE
DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE
DRESSE AVANT DEMOLITION
(ARRETE DU 2 JANVIER 2002)**

SITUATION ET NATURE DU BIEN FAISANT L'OBJET DU RAPPORT DE REPERAGE :

IMMEUBLE BATI A USAGE DE MAIRIE ET D'ECOLE

HOTEL DE VILLE - 38420 REVEL

Maitre d'ouvrage : COMMUNE DE REVEL

REALISE LE : 25.09.2015

OPERATEUR : MASAT CHRISTOPHE

ASSURANCE RCP : ALLIANZ 53 338 598/085

COMPÉTENCE (art.10.6) CESI SAS N° DI 1787

SOMMAIRE DU RAPPORT

Voir Page 2

CONCLUSIONS PROVISOIRES POUR L'IMMEUBLE VISITE :

DANS LE CADRE DE LA MISSION DE DECRIT EN TETE DE RAPPORT,

- IL A ETE REPERE DES MATERIAUX ET PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE, ILS NE CONTIENNENT PAS D'AMIANTE
- IL A ETE REPERE DES ZONES NON ACCESSIBLES DANS LESQUELS DES MATERIAUX ET PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE PEUVENT ETRE PRESENTS ET POUR LESQUELS DES SONDAGES ET PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

CONCLUSION DEVELOPPEE EN DERNIERE PAGE DE CE RAPPORT AVANT ANNEXES

Rédigé en – 33 – pages à Brangues le 30 octobre 2015

Réf. dossier : 5.1510001

Signature :

SOMMAIRE :

PAGE 2	:	SOMMAIRE ET RENSEIGNEMENTS GENERAUX
PAGE 3	:	PROGRAMME DE REPERAGE DES MPCA DEFINIS EN L'ARRETE DU 2 JANVIER 2002
PAGE 4	:	CONSEQUENCE DU REPERAGE EN TERMES D'OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES
PAGE 5	:	IDENTIFICATION DES LOCAUX DESCRIPTIF TECHNOLOGIQUE DE LA CONSTRUCTION LISTAGE DES PARTIES D'OUVRAGE NON ACCESSIBLES AVANT DEBUT DE LA DEMOLITION
PAGE 12	:	SCHEMAS DE DISTRIBUTION, PLAN DE REPERAGE
PAGE 13	:	TABLEAU RECAPITULATIF, CONCLUSION
PAGE 14 A 33	:	RESULTATS ANALYSES

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

METHODOLOGIE D'INTERVENTION	:	REPERAGE DE MPCA
DOCUMENT FOURNI PAR LE PROPRIETAIRE:	:	PLANS DES NIVEAUX
HISTORIQUE AMIANTE FOURNI	:	NEANT
ACCOMPAGNATEUR	:	PERSONNEL DE MAIRIE
DATE DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE	:	ANTERIEURE AU 1ER JUILLET 1997

EN CAS D'ANALYSES, CELLE-CI SONT CONFIEES AU LABORATOIRE :

SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON
321, AVENUE JEAN JAURES - 69007 LYON

LEGENDES

MPCA : MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Matériau ou produit susceptible de contenir de l'amiante pour lequel la connaissance de l'opérateur de repérage ou bien le résultat de l'analyse effectuée, le cas échéant, a permis de conclure qu'il contient effectivement de l'amiante.

MPCa : MATERIAUX ET PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

LORSQU'UN PRODUIT OU MATERIAU EST CONSIDERE COMME ETANT « SUSCEPTIBLE DE CONTENIR DE L'AMIANTE », L'OPERATEUR DE REPERAGE NE PEUT CONCLURE A L'ABSENCE D'AMIANTE SANS AVOIR RECOURS A UNE ANALYSE.

UN matériau ou produit susceptible de contenir de l'amiante EST UN MATERIAU OU PRODUIT DONT LA COMPOSITION A INTEGRE DE L'AMIANTE PENDANT CERTAINES PERIODES DE LEUR FABRICATION .

SUR A.O. : SUR AVIS DE L'OPERATEUR (connaissance de l'opérateur de repérage).

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 2 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001 Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

PROGRAMME DE REPERAGE

1. LE REPERAGE A ETE REALISE SELON LE PROGRAMME PREVU EN ANNEXE 2 DE L'ARRETE DU 2 JANVIER 2002.
2. LE REPERAGE A CONSISTE A IDENTIFIER ET LOCALISER LES MPCA INCORPORES OU FAISANT INDISSOCIABLEMENT CORPS AVEC L'IMMEUBLE A DEMOLIR.
3. LE REPERAGE A ETE REALISE APRES EVACUATION DEFINITIVE DU BATIMENT ET ENLEVEMENT DU MOBILIER ; L'ENSEMBLE DES COMPOSANTS A ETE ACCESSIBLE.
4. L'INSPECTION A ETE EXHAUSTIVE ET A NECESSITE DES SONDAGES DESTRUCTIFS
5. TOUS LES ELEMENTS SUR LESQUEL IL Y AVAIT PRESOMPTION DE PRESENCE D'AMIANTE ONT ETE SONDES.

LES MATERIAUX REPERES CONTENANT DE L'AMIANTE ONT ETE LISTES ET LOCALISES SELON LE PROGRAMME DEFINI EN ANNEXE 1 DE L'ARRETE DU 2 JANVIER 2002.

Liste C mentionnée à l'article R. 1334-22

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION
1. TOITURE ET ETANCHEITE
2. FACADES
3. PAROIS VERTICALES INTERIEURES ET ENDUITS
4. PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS
5. REVETEMENTS DE SOL ET DE MURS
6. CONDUITS, CANALISATIONS ET EQUIPEMENTS
7. ASCENSEURS ET MONTE CHARGE
8. EQUIPEMENTS DIVERS
9. INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
10. COFFRAGES PERDUS

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 3 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001 Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

CONSEQUENCE DU REPERAGE

EN TERMES D'OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES LIEES A LA DEMOLITION DE L'OUVRAGE

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Lors de la démolition et de l'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour les professionnels et le voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme la manutention d'éléments en amiante-ciment) ; - travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme la découpe d'éléments en amiante-ciment ; L'émission de poussières peut être limitée :- en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé.

Des demi masques filtrants (type FFP 3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets, à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante et stockage des déchets sur le site :

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol, par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Elimination des déchets :

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés, soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861*01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 4 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002	Dossier n° 5.1510001	
	<input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

IDENTIFICATION DES LOCAUX

DESCRIPTIF TECHNOLOGIQUE DE LA CONSTRUCTION LISTAGE DES PARTIES D'OUVRAGE NON ACCESSIBLES AVANT DEBUT DE LA DEMOLITION

- LES LOCAUX OBJETS DU PRESENT DOSSIER SONT : BATIMENT A USAGE D'E.R.P.
ET SE PRESENTENT SELON

BATIMENT MUNICIPAL

TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	
MURS / STRUCTURE	MAÇONNERIE ANCIENNE, PLANCHERS BOIS. PLAFOND LATTIS TRADITIONNEL PLATRE ET PLAQUES DE PLATRE
COUVERTURE	TUILES TERRE CUITE
CHARPENTE	CHARPENTE BOIS
GOUTTIERES ET DESCENTES EU	ZINGUERIE ET DESCENTE DAUPHINS FONTE
CLOISONS	BRIQUES PLATRIERES
MENUISERIES	FENETRE BOIS
FERMETURE	VOLETS BOIS,
REVETEMENT DE SOL	PARQUETS BOIS (BRUT OU RECOUVERTS DE SOLS SOUPLES), CARRELAGE SUR ZONE ECOLE (AILE OUEST)

LISTAGE DES PARTIES D'OUVRAGE NON ACCESSIBLES AVANT LE DEBUT DE LA DEMOLITION/TRAVAUX :

- coffrage sous rampants petite pièce aile Sud-est,
- conduits de fumée condamnés,
- plénums sous plafonds en bon état d'usage (école et mairie),
- vide sanitaire sous planchers écoles,
- toutes parties enterrées,
- fondations et drainages éventuels,

PRECONISATION : ouvrage à vérifier dès accessibilité avant la démolition partielle

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 5 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001 Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, condition de prélèvements, ...) :

L'importance spécifique de ce rapport et notamment les conclusions, nécessitent quelques écarts de présentation par rapport au formalisme de la norme ; (impossibilité matérielle par manque d'espace de lister en page 1 les lieux contenant de l'amiante).

Conditions de sécurité - règles essentielles et particulières de sécurité, liées à la nature des locaux visités et aux activités : locaux de grande surface à démolir, ayant nécessité une évacuation totale des utilisateurs et du mobilier avant début de l'intervention de repérage en prélèvements destructifs et une protection particulière de l'opérateur (chute / prélèvements ...)

L'arrêté du 2 janvier 2002 :

Article 1

Le repérage, avant démolition, des matériaux et produits contenant de l'amiante, défini à l'article 10-4 du décret du 7 février 1996 susvisé, porte sur les produits et matériaux incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble et mentionnés en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante est réalisé selon les modalités définies en annexe 2 du présent arrêté

PRELEVEMENTS

Le tableau A de la norme X 46-020 définit les inspections visuelles, les sondages et les prélèvements pour analyse.

Les textes ont défini les listes minimales des composants de la construction à rechercher dans le cadre d'un repérage avant travaux de démolition ; la liste des postes est celle mentionnée page précédente.

Ainsi, lorsque les parties du composant ont été inspectées et identifiées, si le matériau est un matériau susceptible de contenir de l'amiante, il est réalisé un sondage avec prélèvement, observation de l'opérateur ou analyse de laboratoire.

La fréquence et le nombre de prélèvements découlent de la norme :

composant	Inspection / prélèvement
Plaques amiante ciment	Chaque type de matériau
Panneau sandwich	Chaque type de matériau
Enduit coupe feu	1 prélèvement / 500 m ² de surface
Peinture intumescente	1 par type de peinture
Panneau de cloison	1 prélèvement / 500 m ² de surface
Porte coupe feu	Chaque porte
Faux plafond	Chaque type de plaques
Dalles plastiques de sol	1 prélèvement / 500 m ² de surface 1 prélèvement par type de dalles
Lés plastiques	1 prélèvement / 500 m ² de surface
Colles de faïence/carrelage	1 prélèvement par type d'affectation
calorifuge	1 prélèvement / 500 m ² de surface
ragréage	1 prélèvement par type de sol
machinerie	Chaque type de matériau susceptible

Les prélèvements sont faits sur chaque de type de matériau différent ; lorsque ceux ci sont identiques dans des pièces différentes, il est retenu un seul matériau.

Lorsque l'affectation des locaux est différente, il y a un prélèvement par lieu.

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 6 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001 Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

La méthode de prélèvement :

Les prélèvements par sondage destructif (démolition / carottage dans élément) sont réalisés par l'opérateur qui a assuré sa propre protection et éloigné tout autre personne de la zone de prélèvement puis, exécutés comme suit :

- ❑ évaluation visuelle par tout moyen approprié au type d'intervention, (examen visuel , petit grattage ne dispersant pas de fibres , sectionnement, etc) du matériau pour déterminer le risque éventuel de présence d'amiante sur les équipements ou installations concernés ;
- ❑ si les équipements ou installations concernés sont des MPsCA, il n'est exécuté qu'un petit prélèvement conduisant à une pollution minimale des lieux (humidification du support/ sectionnement / grattage/ carottage puis stabilisation au fixateur dans le cas unique de matériaux friables ou non friables à risques particuliers ...)
- ❑ si les équipements ou installations concernés ne sont pas des MPsCA mais qu'ils dissimulent d'autres matériaux, il est procédé à leur démolition, parfois complète (cas des gaines en carreaux de plâtre , des cloisons en briques dans lesquelles l'opérateur doit passer pour visiter d'autres espaces ; la démolition importante de ce type d'ouvrage est nécessaire pour ne pas risquer de recevoir une chute de matériau laissé en équilibre, et est faite de façon destructive) ; après cette démolition partielle donnant accès , sur les MPsCA dissimulés puis mis à jour, il est exécutés un petit prélèvement conduisant à une pollution minimale des lieux (humidification du support / sectionnement / grattage/ carottage/ fixation) ; il est évité de briser les matériaux non friables mais à risque particulier type amiante ciment ; si ces produits sont brisés par maladresse lors du prélèvement, ils sont pulvérisés au fixateur sur la partie du bris pour limiter la dispersion d fibres éventuelle.

Les lieux de prélèvements sont repérés sur cartographie et in situ par une inscription ou marque de couleur bleue, avec souvent le numéro du prélèvement

Les matériaux contenant de l'amiante après analyse ou sur avis de l'opérateur sont indiqués en cartographie et identifiés sur le site, par une marque de coloration rouge avec a ou un trait.

Lorsque des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont identifiés, ils font l'objet de prélèvement selon la fréquence indiquées page précédente et dans les tableaux qui suivent, le « Composant inspecté retenu » porte la mention OUI dans la rubrique analyse.

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 7 sur 33
	❑ Amiante : arrêté du 2 janvier 2002	Dossier n° 5.1510001	
	❑ Code de la santé publique	Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

Identification des locaux

Le présent rapport intègre un immeuble unique à usage de mairie (1^{er} étage) et d'école primaire (Rdc).

Edifié à la fin du 19^{ème} siècle, ce bâtiment public est symétrique, avec une aile Sud (en amont), Nord (coté rue), et une aile centrale, sur 4 niveaux :

- -sous-sol : 2 caves accessibles depuis les escaliers Nord et Est, dont une contenant la chaufferie,
- -rdc : 2 hall d'escaliers, donnant accès en 2 points aux bureaux de la mairie, une école composée de 2 salles de classe par ailes latérales, et une salle de classe dans l'aile centrale, un ensemble de vestiaires/toilettes dans le dégagement central, et un ensemble de 2 toilettes extérieurs,
- -étage 1 : mairie composée d'une salle du conseil dans l'aile centrale, et un ensemble de bureaux dans les ailes latérales.
Les extrémités des ailes Nord et Sud ont été aménagées entre 1990 et 2000.
- -étage 2 : un ensemble de pièces à usage d'archives et débarras (travaux d'aménagement de doublage et isolation >2000)

La toiture a entièrement été reprise > 2000.

Toutes les cheminées, à l'exception de celle de la chaudière, ont été condamnées.

Les fenêtres sont récentes en bois et double-vitrage équipées de pare-close,

Les planchers bas en bois des 2 salles de classe de l'aile Ouest ont entièrement été détruits et remplacés par des dalles en béton avec carrelage, les 3 autres salles de classe sont encore en planchers bois

Les analyses de la 1^{ère} campagne d'investigation sont numérotées de 1 à 20



DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 8 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001 Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

Liste C mentionnée à l'article R. 1334-22

1 - Composant de la construction : Toiture et étanchéité						
Partie du composant à inspecter	situation	Composant inspecté retenu	Matériau constitutif du composant à inspecter	MPsCA	analyse	MPCA
Plaques ondulées Ardoises Conduits Shingle Pare vapeur Colles	Immeuble	Tuiles Toiture	Tuiles terre cuite	Non	Non	Non

2 - Composant de la construction : Façades						
Partie du composant à inspecter	situation	Composant inspecté retenu	Matériau constitutif du composant à inspecter	MPsCA	analyse	MPCA
Plaques Joints d'assemblage Tresse Bardage Isolant sous bardage	Façade Nord-Est (sur place)	Façade	Enduit	Oui	Oui (8)	Non
	Façade aile Ouest	Façade	Enduit	Oui	Oui (16)	Non
	Façade aile Est	Façade	Enduit	Oui	Oui (17)	Non

3 - Composant de la construction : Parois verticales intérieures et enduits						
Partie du composant à inspecter	situation	Composant inspecté retenu	Matériau constitutif du composant à inspecter	MPsCA	analyse	MPCA
Sur murs : Flocage Enduit ayant fonction coupe feu Plaques fibres Joints dilatation	Salle du conseil	Crépi mural	Enduit	Oui	Oui (1)	Non
	Accueil	Crépi mural	Enduit	Oui	Oui (2)	Non
	Escalier Est	Crépi mural	Enduit	Oui	Oui (5)	Non
	Dégagement Nord	Crépi mural	Enduit	Oui	Oui (6)	Non
Sur poteaux : Flocage Enduit ayant fonction coupe feu Joints dilatation Carton plâtre Peintures intumescentes	Escalier Est	Plâtre	Plâtre+peinture	Oui	Oui (7)	Non
	Escalier Nord	Plâtre	Plâtre+peinture	Oui	Oui (9)	Non
	Escalier Nord	Crépi mural	Enduit	Oui	Oui (11)	Non
	Dégagement central école	Embrasure pierres portes classes	Mastic dur	Oui	Oui (13)	Non
Sur cloisons : Panneaux - Tresses de liaison Sur gaines : Flocage Enduit Panneaux						
Sur porte Coupe feu : Vantaux Joints						

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES		©juritec 2014	Page 9 sur 33
	<input type="checkbox"/>	Amiante : arrêté du 2 janvier 2002	Dossier n° 5.1510001	
	<input type="checkbox"/>	Code de la santé publique	Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

4 - Composant de la construction : Plafonds et faux plafonds						
Partie du composant à inspecter	situation	Composant inspecté retenu	Matériau constitutif du composant à inspecter	MPSCA	analyse	MPCA
Flocage ou enduits sur plafond	Aile Sud-Est et Nord-Ouest	Plafond Lambris	Bois	Non	Non	Non
Panneaux collés ou fibre sur plafond						
Flocage ou enduit sur poutres et charpentes						
Coffrages perdus						
Peinture intumescente						
Joints calfeutrements						
Flocage, enduit, joint sur gaines et coffres						
Plaques de faux plafond						

5 - Composant de la construction : Revêtement de sols et murs						
Partie du composant à inspecter	situation	Composant inspecté retenu	Matériau constitutif du composant à inspecter	MPSCA	analyse	MPCA
<u>En sols :</u> Dalles plastiques Colles bitumineuses Les plastiques Nez de marche Chape maigre Ragréage Rebouchage autour de conduit <u>En murs :</u> Colle de carrelage Plaque, Revêtements durs Sous couche de tissus muraux	Salle aile Sud	Sol souple	Sol plastique	Oui	Oui (3)	Non
	Salle cafétéria aile Sud	Ancien Sol souple	Sol bitumineux	Oui	Oui (4)	Non
	Salle photocopie mairie	Ancien Sol souple	Sol bitumineux	Oui	Oui (12)	Non
	Toilettes intérieurs	Faïence	Colle	Oui	Oui (14)	Non
	Toilettes extérieurs	Faïence	Colle	Oui	Oui (15)	Non
	Salle de classe centrale	Ragréage	Ragréage+colle	Oui	Oui (18)	Non
	Salle de classe aile Sud-Est	Ragréage	Ragréage+colle	Oui	Oui (19)	Non

Des sondages et analyses n'ont pas été effectués dans certaines parties de locaux (murs et cloisons) afin de vérifier la présence d'anciens carreaux ou doublage sous les habillages de plaques de plâtre, en raison du niveau d'occupation des locaux (école et mairie).

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES		©juritec 2014	Page 10 sur 33
	<input type="checkbox"/>	Amiante : arrêté du 2 janvier 2002	Dossier n° 5.1510001	
	<input type="checkbox"/>	Code de la santé publique	Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

6 - Composant de la construction : Conduits - canalisations et équipements						
Partie du composant à inspecter	situation	Composant inspecté retenu	Matériau constitutif du composant à inspecter	MPsCA	analyse	MPCA
Conduits de fluide Calorifuges Enveloppe de calorifuge Mastic - Tresse						
Câbles électriques orange de sécurité Clapet et volet coupe-feu Vide ordure						

Des sondages et analyses n'ont pas été effectués dans certaines parties de locaux (murs et cloisons) afin de vérifier la présence des canalisations sous les habillages de plaques de plâtre, en raison du niveau d'occupation des locaux (école et mairie).

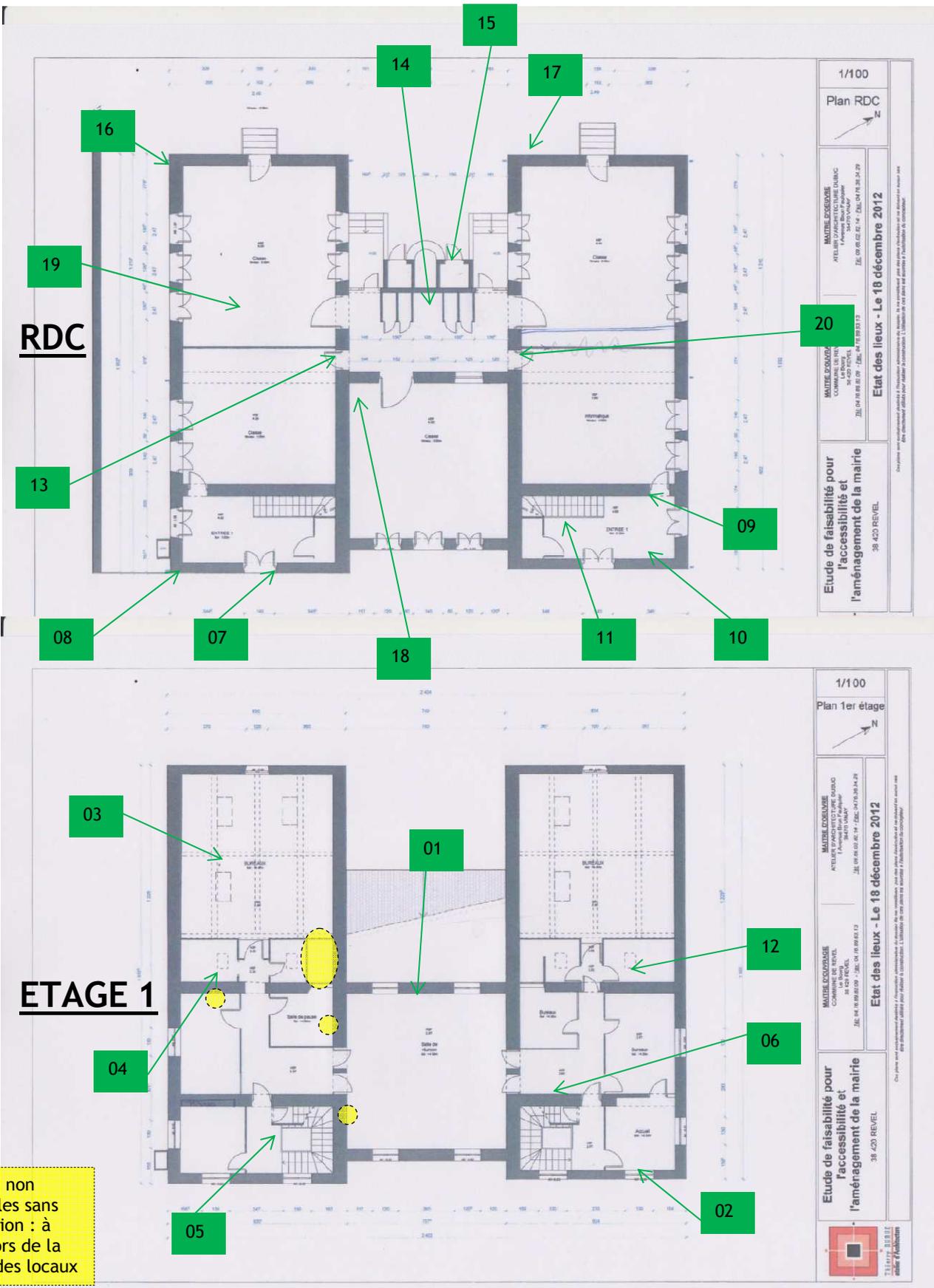
7 - Composant de la construction : Ascenseurs et monte-charge						
Partie du composant à inspecter	situation	Composant inspecté retenu	Matériau constitutif du composant à inspecter	MPsCA	analyse	MPCA
Portes et cloisons palières Frein en machinerie Flocage Bourre Joint mousse et mur de la machinerie et de la gaine	Non concerné					

8 - Composant de la construction : Equipements divers						
Partie du composant à inspecter	situation	Composant inspecté retenu	Matériau constitutif du composant à inspecter	MPsCA	analyse	MPCA
Pour : Chaudière - Tuyauterie Aérothermes - Ventilation Bourres - tresses joints, calorifuges tissus et plaques externes	Escalier Nord	Radiateurs	peinture	Oui	Oui (10)	Non

9 - Composant de la construction : Installations industrielles						
Partie du composant à inspecter	situation	Composant inspecté retenu	Matériau constitutif du composant à inspecter	MPsCA	analyse	MPCA
Pour : Fours - Etuves - tuyauteries Bourres - tresses joints, calorifuges tissus et plaques externes	Non concerné par les travaux					

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES		©juritec 2014	Page 11 sur 33
	<input type="checkbox"/>	Amiante : arrêté du 2 janvier 2002	Dossier n° 5.1510001	
	<input type="checkbox"/>	Code de la santé publique	Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

SCHEMA DE REPERAGE



Zones non accessibles sans démolition : à sonder lors de la libération des locaux

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 12 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001 Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

TABLEAU RECAPITULATIF DES MPSCA REPERES

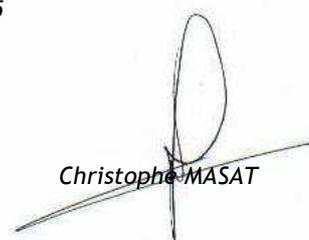
CLIENT: COMMUNE DE REVEL REF: 5.1510001				
ADRESSE DU SITE DE PRELEVEMENT HOTEL DE VILLE - LE BOURG - 38420 REVEL				
N° DE PRELEVEMENT	PRESENCE D'AMIANTE	LOCALISATION SPATIALE	NATURE DU SUPPORT	CHAMP D'ANALYSE
1	Non	salle du conseil	crépi mural	Enduit
2	Non	accueil	crépi mural	Enduit
3	Non	bureaux aile sud-ouest	sol souple	Sol plastique
4	Non	cafétéria	ancien sol souple	Sol plastique
5	Non	escalier sud	crépi mural	Enduit
6	Non	dégagement	crépi mural	Enduit
7	Non	escalier sud	Plâtre mural	plâtre+peinture
8	Non	façade coté place	crépi	Enduit
9	Non	escalier est	Plâtre mural	plâtre+peinture
10	Non	escalier est	Radiateurs	écailles peinture
11	Non	escalier est	crépi mural	Enduit
12	Non	salle reproduction	ancien sol souple	Sol plastique
13	Non	couloir école	Huisserie intérieure	mastic
14	Non	sanitaires intérieurs	faïence	colle
15	Non	sanitaires extérieurs	faïence	colle
16	Non	façade soubassement	crépi	Enduit
17	Non	façade cour	crépi	Enduit
18	Non	salle de classe	ragréage sous lino	Ragréage
19	Non	salle de classe	ragréage sous lino	Ragréage
20	Non	couloir école	Huisserie intérieure	mastic

CONCLUSIONS PROVISOIRES

DANS LE CADRE DE LA MISSION DE DECRIT EN TETE DE RAPPORT,

- IL A ETE REPERE DES MATERIAUX ET PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE, ILS NE CONTIENNENT PAS D'AMIANTE
- IL A ETE REPERE DES ZONES NON ACCESSIBLES DANS LESQUELS DES MATERIAUX ET PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE PEUVENT ETRE PRESENTS ET POUR LESQUELS DES SONDAGES ET PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

*1° Visite des lieux et prélèvements réalisés le 25 septembre 2015
1° campagne d'analyses réalisées en octobre 2015
Pré-Rapport établi le 30 octobre 2015*


Christophe MASAT

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 13 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001 Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30226
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
SP1 1271
FORTE
Département de
www.cfrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2853 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	1 - 1/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420	REVEL
Localisation :	salle du conseil	
Nature de l'échantillon :	crépi mural	

Paramètres	Données	C O N C L U S I O N
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur blanc + matériau cartonné + peinture blanche	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur blanc + matériau cartonné + peinture blanche indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin --- CS 30226 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 14 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30228
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
SP-LITE
FORTE
diplo n° 04
www.esais.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2854 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	2 - 2/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420	REVEL
Localisation :	accueil	
Nature de l'échantillon :	crépi mural	

Paramètres	Données	C O N C L U S I O N
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur blanc + matériau granuleux dur beige + peinture grise	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur blanc + matériau granuleux dur beige + peinture grise Indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin --- CS 30228 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 35 03
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 15 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30228
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
SP1 1211
FORTE
diplo n° 04
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2855 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	3 - 3/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420	REVEL
Localisation :	bureaux alle sud-ouest	
Nature de l'échantillon :	sol souple	

Paramètres	Données	C O N F I R M E
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau plastifié souple beige + colle jaune + traces de matériau granuleux dur beige	
Phase(s) analysée(s)	Matériau plastifié souple beige + colle jaune + traces de matériau granuleux dur beige indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin - CS 30228 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 16 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30228
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
SP1 1371
FORTE
diplo n° 04
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2856 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	4 - 4/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420 REVEL	
Localisation :	cafétéria	
Nature de l'échantillon :	ancien sol souple	

Paramètres	Données	
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau plastifié semi-dur beige + colle jaune + entoilage brun + peinture rouge	
Phase(s) analysée(s)	Matériau plastifié semi-dur beige + colle jaune + entoilage brun + peinture rouge Indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin --- CS 30228 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 35 03
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 17 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002	Dossier n° 5.1510001	
	<input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30228
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
SP1 1211
FORTE
diplo n° 04
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2857 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	5 - 5/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420	REVEL
Localisation :	escalier sud	
Nature de l'échantillon :	crépi mural	

Paramètres	Données	C O N C L U S I O N
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur blanc + peinture marron	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur blanc + peinture marron Indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin --- CS 30228 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 18 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002	Dossier n° 5.1510001	
	<input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30228
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
NF 1511
FORTE
diplo n° 14
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2858 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	6 - 6/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420	REVEL
Localisation :	dégagement	
Nature de l'échantillon :	crépi mural	

Paramètres	Données	C O N C L U S I O N
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur blanc + matériau granuleux dur gris + peinture marron	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur blanc + matériau granuleux dur gris + peinture marron Indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin --- CS 30228 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 19 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30226
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
SP1 1211
FORTE
Département de
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2859 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	7 - 7/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420 REVEL	
Localisation :	escalier sud	
Nature de l'échantillon :	platre+peinture	

Paramètres	Données	C O N C L U S I O N
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Peinture beige + matériau granuleux dur blanc	
Phase(s) analysée(s)	Peinture beige + matériau granuleux dur blanc Indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin --- CS 30226 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 20 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30228
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
NF 1511
FORTE
diplo n° 14
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2860 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	8 - B/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420 REVEL	
Localisation :	façade coté place	
Nature de l'échantillon :	enduit/crépi	

Paramètres	Données	CONTINU
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur beige + peinture blanche	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur beige + peinture blanche indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin --- CS 30228 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 21 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30228
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
SP1 021
FORTE
diplo n° 04
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2861 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	9 - 9/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420 REVEL	
Localisation :	escalier est	
Nature de l'échantillon :	platre+peinture	

Paramètres	Données	C O N C L U S I O N
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Peinture beige + matériau granuleux dur blanc	
Phase(s) analysée(s)	Peinture beige + matériau granuleux dur blanc Indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin - CS 30228 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 22 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001 Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30228
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
SP1 1271
FORTE
diplo n° 04
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2862 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	10 - 10/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420 REVEL	
Localisation :	escalier est	
Nature de l'échantillon :	écailles peinture	

Paramètres	Données	C O N C L U S I O N
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Ecailles de peinture rose + matériau granuleux dur gris	
Phase(s) analysée(s)	Ecailles de peinture rose + matériau granuleux dur gris indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin --- CS 30228 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 35 03
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 23 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30228
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
SP1 1371
FORTE
Département de
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2863 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	11 - 11/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420 REVEL	
Localisation :	escalier est	
Nature de l'échantillon :	crépi mural	

Paramètres	Données	COMPLIÉ
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur beige + peinture blanche	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur beige + peinture blanche indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin --- CS 30228 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 24 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30228
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
NF 1511
FORTE
Agreement no
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2864 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Votre Commande :	1510001	
Référence client :	12 - 12/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420 REVEL	
Localisation :	salle reproduction	
Nature de l'échantillon :	ancien sol souple	

Paramètres	Données	COMPLI
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau plastifié souple vert + sous-couche bitumineuse + peinture beige	
Phase(s) analysée(s)	Matériau plastifié souple vert + sous-couche bitumineuse + peinture beige Indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin --- CS 30228 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES <input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	©juritec 2014 Dossier n° 5.1510001	Page 25 sur 33
		Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30228
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
SP1 021
FORTE
diplo n° 04
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2865 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	13 - 13/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420 REVEL	
Localisation :	couloir école	
Nature de l'échantillon :	mastic dur	

Paramètres	Données	CONTINU
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur gris + peinture beige	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur gris + peinture beige Indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin --- CS 30228 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 26 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002	Dossier n° 5.1510001	
	<input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30226
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
NF 1511
PORTER
la qualité de
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2866 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	14 - 14/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420 REVEL	
Localisation :	sanitaires intérieurs	
Nature de l'échantillon :	falence colle	

Paramètres	Données	C O N C L U S I O N
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur beige + falence blanche	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur beige + falence blanche	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	2	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin --- CS 30226 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 35 03
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 27 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001	
		Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30226
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
NF 1511
FORTE
Diplo n° 04
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2867 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Votre Commande :	1510001	
Référence client :	15 - 15/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420 REVEL	
Localisation :	sanitaires extérieurs	
Nature de l'échantillon :	faience colle	

Paramètres	Données	CONSTAT
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur beige	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur beige	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES <input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	©juritec 2014 Dossier n° 5.1510001	Page 28 sur 33
		Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30228
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
SP1 1271
FORTE
Département de
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2868 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	16 - 16/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420 REVEL	
Localisation :	façade soubassement	
Nature de l'échantillon :	enduit/crèpi	

Paramètres	Données	C O N C L U S I O N
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur beige + peinture grise	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur beige + peinture grise Indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin --- CS 30228 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 35 03
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 29 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001 Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30228
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
NF 1511
FORTE
diplo n° 04
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2869 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	17 - 17/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420	REVEL
Localisation :	façade cour	
Nature de l'échantillon :	enduit/crèpi	

Paramètres	Données	C O N C L U S I O N
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur beige + peinture grise	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur beige + peinture grise Indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin --- CS 30228 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 35 03
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 30 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001 Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30228
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
NF 1511
FORTE
Agreement no
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2870 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	18 - 18/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420	REVEL
Localisation :	salle de classe	
Nature de l'échantillon :	ragréage sous lino	

Paramètres	Données	C O N F I R M E
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur gris + entoilage + colle jaune + matériau ligneux	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur gris + entoilage + colle jaune + matériau ligneux Indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin --- CS 30228 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 35 03
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 31 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002	Dossier n° 5.1510001	
	<input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Procédure : rapport présence amiante avant démolition	

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30226
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
NF 1511
FORTE
diplo n° 04
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2871 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	19 - 19/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420	REVEL
Localisation :	salle de classe	
Nature de l'échantillon :	ragréage sous lino	

Paramètres	Données	C O N C L U S I O N
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur gris + colle jaune + traces de matériau plastifié souple orange	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur gris + colle jaune Indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin - CS 30226 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 32 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001	Procédure : rapport présence amiante avant démolition

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30228
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Association
SP1 1271
FORTE
Département de
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 12/10/2015

JURITEC
M. MASAT
Le Village
38510 BRANGUES

N° échantillon : AM1510-2872 -1	Enregistré le : 06/10/2015	N° dossier : AMI15-17009
Voire Commande :	1510001	
Référence client :	20 - 20/20	
Site :	commune de REVEL hotel de ville 38420 REVEL	
Localisation :	couloir école	
Nature de l'échantillon :	mastic dur	

Paramètres	Données	C O N C L U S I O N
Recherche et identification qualitative d'amiante ou de FCR dans un matériau ou produit		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur gris + traces de peinture beige	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur gris + traces de peinture beige Indissociables	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Esther CHENAVER
Technicienne de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 263 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 315 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B --- N° TVA: FR 82 410 545 315
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin --- CS 30228 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 35 03
Site web : www.groupecarso.com - e-mail : amiante@groupecarso.com

DIAGNOSTIC AMIANTE ASBESTOS SURVEY ASBESTDIAGNOSE	REFERENCES	©juritec 2014	Page 33 sur 33
	<input type="checkbox"/> Amiante : arrêté du 2 janvier 2002 <input type="checkbox"/> Code de la santé publique	Dossier n° 5.1510001	